

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate

Barrister and Solicitor

5175 de la Concorde

Vaudreuil-Dorion

Qc, J7V 0G1

Tél : 450-458-4924

Fax : 450-458-5270

helenesicard@videotron.ca

Vaudreuil-Dorion, le 2 février 2022

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

Objet : Dossier R-4177-2021, Phase 1, Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2022

**Planification de l'audience pour l'ACEF de Québec (ACEFQ) et
Dépôt de la déclaration assermentée de M. Jean-François Blain**

Chère consoeur,

La présente fait suite aux correspondances de la Régie relatives à la planification de l'audience, pièce A-0012 et A-0013.

Dans un premier temps, tel qu'annoncé lors du dépôt de la preuve de l'ACEFQ, vous trouverez ci-joint la déclaration assermentée de M. Jean-François Blain relative à l'adoption de la preuve de l'ACEFQ.

Tel que souligné dans notre lettre du 28 janvier 2022 (C-ACEFQ-0005), dans un souci d'efficacité, il ne nous appert pas nécessaire et utile que M. Blain répète en audience le contenu de la preuve dont tous auront déjà pris connaissance. De plus puisque, à la demande de la Régie Énergir et les intervenants auront eu l'opportunité de prendre connaissance de cette preuve et s'il en est, de formuler d'avance (pour le 4 février à midi) les questions de contre-interrogatoire qu'ils auraient pour M. Blain nous entendons soumettre les réponses dans les délais prescrits. Toutefois, dans l'éventualité où le volume des questions était trop important ou que la teneur des questions démontrait une incompréhension de la preuve de l'ACEFQ ou de ses conclusions et recommandations, je demanderai alors à la Régie en début d'audience de prévoir une plage horaire pour que M. Blain puisse répondre de vive voix.

L'ACEFQ ne prévoit pas contre interroger les témoins d'Énergir ou des autres intervenants.

L'ACEFQ ne prévoit pas présenter d'argumentation. Elle demande toutefois à la Régie de tenir compte des recommandations de l'ACEFQ contenues à sa preuve et d'intégrer celles-ci à la décision qu'elle rendra.

Me Hélène Sicard

La soussignée sera présente en ouverture d'audience et demande que les coordonnées de connexion à l'audience lui soient acheminées de même qu'à M. Blain.

Veillez agréer, chère consœur, mes salutations distinguées.

(s) Hélène Sicard

Me Hélène Sicard

p.j.

c.c. Marc Cloutier
Jean-François Blain
Me Vincent Locas